

ANNEX 5

Après la prison, les facteurs dynamiques dans la réintégration et la désistance

Denis DELANNOY, Emilie TELLE, Luc ROBERT, Ilena STRZODA & Thierry Hoang PHAM

INTRODUCTION

La carrière criminelle tout comme le fonctionnement du processus de désistance des délinquants sexuels constituent un champ de recherches très vaste (Lussier, Corrado & McCuish, 2016 ; LeBel, Burnett, Maruna & Bushway, 2008 ; Laub, Nagin, & Sampson, 1998). Les études portant sur le sujet sont majoritairement qualitatives et disposent de peu de données empiriques (Stone, 2016 ; Liem & Richardson, 2014). Dans cette partie, nous définirons la théorie de la désistance dans un premier temps. Nous ferons ensuite un point sur les facteurs protecteurs pouvant influencer ce processus.

Le processus de désistance

Le processus de désistance reste encore méconnu sur le plan empirique. En cause, la multitude de définitions existantes amène une difficulté à observer l'absence d'évènements définissant ce processus. En effet, la désistance se caractérise par l'absence de nouveaux faits qualifiés d'infraction. Blokland et van der Geest (2015 ; p.257) la définissent comme suit: "*La désistance est un processus universel par lequel les délinquants les plus actifs cessent de commettre des délits*".

De plus, ce processus relève d'une intention volontaire inscrite chez le délinquant à ne plus récidiver (Maruna & Toch, 2005 ; Nugent & Schinkel, 2016). Mais la désistance n'est pas un processus unique. D'ailleurs, ces auteurs identifient deux types de désistance :

- a) La désistance primaire : Il s'agit du temps ou des périodes de non-récidive ;
- b) La désistance secondaire : Il s'agit du passage d'un comportement de non récidive à un changement dans l'identité lorsque la personne ne se perçoit plus comme un délinquant. Il y a une réorganisation du fonctionnement psychologique et sociale.

La frontière entre désistance primaire et secondaire est parfois fragile. Certains facteurs sont amenés à influencer la désistance primaires plutôt que secondaires.

Plusieurs facteurs généraux sont décrits comme influençant ces processus :

- 1) L'âge : La maturité joue un rôle sur la récidive et le processus de désistance (Hanson, 2002 ; Laws & Ward, 2011). Des chercheurs ont démontré que le pic de la délinquance se situe vers la fin de l'adolescence et le début de l'âge adulte (Maruna & Lebel, 2010). L'âge participerait essentiellement à un processus de désescalade du comportement criminel (Laub & Sampson, 2001) ;
- 2) L'emploi : Le fait d'avoir un travail influence également la désistance. Avoir une activité professionnelle développerait un sentiment d'accomplissement et offrirait un

but dans la vie (McNeill & Weaver, 2010). La satisfaction au travail serait primordiale dans le maintien du processus de désistance (Harper, 2010) ;

- 3) Les relations positives : Il est démontré que le tissage de relations interpersonnelles positives (famille, conjoint(e) ou groupe de pairs) peut avoir un impact sur la désistance. Il est important que l'environnement social comprenne un soutien solide afin de maintenir la motivation à sortir de la délinquance (McNeill and Weaver, 2010) ;
- 4) L'identité et l'estime de soi : Il est particulièrement compliqué de concilier l'étiquette "délinquant" avec la mise en place du processus de désistance (Maruna, Lebel, Mitchell & Naples, 2004). Le développement d'une identité positive ainsi que d'une bonne estime de soi constituent des facteurs primordiaux dans ce processus (Maruna, 2001).

L'ensemble de ces caractéristiques sont inhérentes à la théorie sur le processus de désistance. Cependant, certains facteurs ont été spécifiés afin d'apporter plus de nuance dans leur mise en place, et ce, dans plusieurs contextes. D'autres facteurs peuvent être ajoutés à cette liste non exhaustive.

Les facteurs protecteurs

L'existence de facteurs protecteurs spécifiques aux délinquants sexuels n'est pas encore établie au plan empirique. Un consensus n'a toujours pas été dégagé quant à leur définition (Dufour, 2014 ; Serin, Chadwick & Lloyd, 2016 ; Farrington, Ttofi & Piquero, 2016). Certains les définissent comme une absence ou une opposition aux facteurs de risque (Harris & Rice, 2015 ; Webster, Martin, Brink, Nicholls & Desmarais, 2015). D'autres stipulent que ces facteurs influencent la récidive ou sont des prédicteurs de la désistance (de Vogel, de Ruiter, Bouman & de Vries Robbé, 2012 ; Loeber & Farrington, 2012). Toutefois, ces perceptions nous renvoient au modèle de la désistance primaire et secondaire.

Des échelles ont été développées afin de mesurer les facteurs protecteurs en lien avec la désistance. La *Structured Assessment of Protective Factors for violence risk* est la plus connue (SAPROF ; de Vogel, de Ruiter, Bouman & de Vries Robbé, 2011). Il s'agit d'une échelle d'évaluation structurée utilisée en complémentarité avec les évaluations et de la gestion du risque comme le HCR-20 ou la SVR-20 (Douglas, Hart, Webster & Belfrage, 2013 ; de Vogel, de Ruiter, Bouman & de Vries Robbé, 2007 ; Boer, Hart, Kropp & Webster, 1997). La SAPROF est composé de 17 facteurs protecteurs généraux regroupés en trois catégories (Facteurs internes, Facteurs liés à la motivation et Facteurs externes). Une version adaptée aux délinquants sexuels est en cours de développement.

A l'heure actuelle, il n'existe pas d'échelle concernant les facteurs protecteurs spécifiques aux délinquants sexuels. Par ailleurs, des modèles théoriques évoquent de tels facteurs influençant la désistance des délinquants sexuels (De Vries Robbé, Mann, Maruna & Thornton, 2015). L'utilisation complémentaire des « forces » dans la prise en charge permet de palier plusieurs critiques liées à l'évaluation des « faiblesses » de l'individu (De Vries Robbé et al., 2015). D'abord, cela permet d'améliorer la validité prédictive des échelles de risque (De Vries Robbé, de Vogel & Douglas, 2013). Ensuite, se focaliser sur une seule

facette du risque peut amener à une surévaluation du risque. Cela appauvrit également la gestion du risque et la mise en place d'un traitement adéquat (Rogers, 2000). Enfin, la focalisation de l'évaluation sur le plan du déficit peut se révéler stigmatisante pour le justiciable (Attril & Liell, 2007). Ces modèles aident à définir le programme de prise en charge.

Ces mêmes auteurs proposent 8 domaines et leurs aspects concrets :

- a) Les intérêts sexuels sains : Il s'agit d'un intérêt sexuel envers des adultes consentants manifestant une pulsion sexuelle d'intensité modérée et donc non pathologique. La médication est proposée comme facteur protecteur ;
- b) La capacité d'intimité émotionnelle : Il s'agit de la capacité à maintenir des relations émotionnellement proches et satisfaisantes avec d'autres adultes. Sont également incluses, des attitudes positives envers les femmes ainsi que la faculté à se soucier des autres. Les facteurs protecteurs relatifs à ce domaine sont l'empathie, un attachement sécure durant l'enfance et le développement de relations intimes saines ;
- c) Le réseau de soutien social et professionnel constructif : Cela correspond à la capacité de développer des relations constructives avec d'autres adultes. Il peut s'agir de personnes avec un rôle de soutien et d'autorité professionnels. Les personnes sont amenées à accepter les règles et la supervision ainsi qu'être en présence d'un réseau social respectueux des lois. Les facteurs protecteurs sont la motivation au traitement, les attitudes positives envers l'autorité ainsi que des soins dispensés par des professionnels ;
- d) Une vie orientée par un but : Il s'agit de la capacité d'établir des objectifs et de planifier les activités quotidiennes afin de pouvoir les réaliser. Les facteurs protecteurs sont la capacité à gérer ses finances, avoir des buts dans la vie ainsi que des capacités cognitives adéquates ;
- e) La résolution des problèmes : Il s'agit de l'efficacité à résoudre les problèmes quotidiens sans se laisser envahir ou avoir recours à des stratégies anti-sociales. Le facteur protecteur est la présence de capacités d'adaptation fonctionnelle communément appelées « stratégies de coping » ;
- f) L'investissement dans l'emploi ou les activités de loisirs : Il s'agit d'avoir une activité constructive. Cette activité mène à un sentiment de satisfaction et de réalisation intrinsèque. Le travail et les activités de loisirs en sont les facteurs protecteurs ;
- g) La sobriété : Il s'agit de la capacité à ne pas consommer de l'alcool ou des drogues illicites. Le fait d'avoir un emploi se révèle être un facteur protecteur ;
- h) Les attitudes optimistes et motivées envers la désistance : Il s'agit de faire appel à des modèles cognitifs optimistes améliorant le changement. Pour ce faire, la personne devra se focaliser sur le positif lorsque des événements négatifs surviendront. Les facteurs protecteurs sont la thérapie comme un tournant dans la vie ainsi que la médication.

OBJECTIF

L'objectif de cette contribution est d'analyser la relation et l'effet des changements négatifs au cours du suivi judiciaire sur l'achèvement de ce dernier. Nous avons formulé plusieurs hypothèses en nous basant sur la littérature :

- 1) Les changements négatifs au sein des supra-catégories sont négativement corrélés à l'achèvement du suivi judiciaire ;
- 2) Les changements négatifs prédisent négativement l'achèvement du suivi judiciaire ;
- 3) Le groupe ayant mené à terme le suivi judiciaire (Achèvement) présente moins de changements négatifs comparativement au groupe ayant été révoqué (Révocation) ;
- 4) Le groupe ayant mené à terme le suivi judiciaire (Achèvement) présente moins de changements négatifs comparativement aux groupes Révocation (Récidive et Non-respect) ;
- 5) Le groupe "Achèvement" manifeste moins rapidement de changements négatifs en comparaison au groupe "Révocation" ;

Au vu de la méthodologie novatrice, certaines hypothèses, dites « exploratoires », ne se basent pas sur une revue de littérature empirique.

MÉTHODOLOGIE

Population

La cohorte se compose de 119 délinquants sexuels libérés sous condition entre 2000 et 2005 en Belgique. La période moyenne de libération conditionnelle est de 3.23 ans ($\sigma = 2.06$; $E = 0 - 10.01$) ($N = 112$). L'âge moyen est de 39.74 ans au moment de la libération ($\sigma = 10.85$; $E = 22.07 - 67.18$; $N = 118$).

Un tiers de l'échantillon (30.9%) voit sa liberté remise en cause par une révocation, celle-ci ayant lieu en cas de récidive ou de non-respect des conditions. Tandis que 69.1% arrivent au terme de ce suivi ($N = 110$). Parmi les délinquants sexuels révoqués, la répartition est de 50% de récidivistes et 50% de non-respect des conditions.

Enfin, la cohorte présente un taux de récidive générale de 15.20% et un taux de récidive sexuelle de 1.80% ($N = 112$). Il est important de préciser que la fluctuation de l'effectif provient de données manquantes dans les dossiers consultés au sein des Tribunaux d'Application des Peines (TAP).

Procédure

Recueil de données

Dans un premier temps, l'INCC a effectué les demandes d'accès aux dossiers auprès du collège des procureurs généraux. Après accord de ces derniers, l'INCC et l'UMONS ont pris contact avec les différents TAP (Mons, Bruxelles FR/NL, Liège, Anvers et Gand). Sur place,

les dossiers ont été extraits des archives. 118 dossiers délinquants sexuels ont pu être consultés, bien qu'un plus grand nombre (220) aient été prévu. En effet, une grande partie des dossiers n'ont pu être retrouvés du fait de : l'absence de rapport des assistants de justice, les inondations des archives du TAP de Liège et les différentes méthodes de classement d'archives. Afin de maximiser la récolte d'informations, un protocole a préalablement été élaboré entre les deux partenaires. Ce protocole se focalise sur les informations liées aux infractions sexuelles actuelles (date de l'infraction, date de condamnation, détails contextuels et victimologies, etc.), la présence d'antécédents d'infractions à caractère sexuel, les informations relatives à la libération conditionnelle (date et énoncés des conditions), les changements présents dans les rapports des assistants de justice, les interruptions de libération (et leurs causes) et les raisons de la fin du suivi. Au vu du nombre de conditions, ces dernières ont été regroupées par thème dans des supra-catégories (Tableau I). Optionnellement, des informations relatives aux antécédents d'adversité étaient prévues dans le protocole. Cependant, elles se sont avérées souvent manquantes dans les dossiers consultés pour être exploitées.

TABLEAU I. Supra-catégories des conditions de libération

Supra-catégories des conditions de libération

- Assistant de justice (AJ) : Se soumettre à une tutelle stricte et régulière exercée par les services des Maisons de Justice.
- Accessibilité aux victimes : Interdiction de rentrer en contact avec les victimes. Ne pas s'approcher de lieu pouvant accueillir de potentielles victimes. Interdiction de se rendre dans certaines localités.
- Logement : Informer l'assistant de justice de toute modification de lieu de résidence et de domicile.
- Occupation : Rechercher activement un emploi. Fournir des preuves de revenus à l'AJ. Informer l'AJ de toute modification socioprofessionnelle. Suivre une formation professionnelle.
- Thérapie : Entamer un suivi spécialisé dans la guidance ou le traitement des délinquants sexuels.
- Ne plus récidiver : Ne plus commettre de nouveaux faits constitutifs d'infraction.
- Dépendance : Interdiction de fréquenter les milieux toxicophiles. Interdiction d'abuser de boissons alcoolisées.
- Violation des conditions : Violation de tous types de condition mentionnée par la Commission de Libération Conditionnelle.

Analyse de données

Les analyses sont menées à l'aide du logiciel SPSS-22 (2013).

Après avoir vérifié les conditions de normalité et effectué des transformations (racine carré, logarithme, réciproque), la majorité des variables ne suivent pas la loi de la normalité à l'exception de l'âge à la libération ($KS = .08$; $p = .06$). Des analyses non-paramétriques pour ces variables ont, donc, été appliquées.

Dans un premier temps, nous avons effectué des analyses corrélationnelles entre l'achèvement du suivi judiciaire et les changements négatifs (Rho de Spearman) interprétées selon les normes de Cohen (1992).

Dans le cadre des corrélations significatives, nous avons ensuite appliqué des régressions logistiques afin de vérifier si les changements négatifs ainsi que d'autres variables (assistant de justice, accessibilité aux victimes, logement, occupation, thérapie, ne plus récidiver, dépendance, violation des conditions) sont prédictives de l'achèvement du suivi judiciaire.

Ensuite, nous avons effectué des comparaisons de rangs moyens entre les groupes « Achèvement » et « Révocation » selon des variables dynamiques liées aux changements négatifs dans les conditions de libération (U de Mann-Whitney). Afin de dégager de potentielles spécificités, une comparaison de trois groupes (Achèvement, Non-respect, Récidive) deux par deux a été menée.

Enfin, nous avons calculé des courbes de survie selon la méthode Kaplan Meier afin de comparer l'influence des variables dynamiques sur les différents groupes (Achèvement/Révocation (Non-respect/Récidive)).

RÉSULTATS

Analyses descriptives

Caractéristiques des victimes

Les délinquants sexuels sont d'abord classés selon le sexe, l'âge et la relation aux victimes (Tableau II). La majorité des victimes est de sexe féminin (84.8%). Les victimes sont plutôt des mineurs d'âge (64.3%). Enfin, la proportion de victimes issue du milieu intrafamilial est assez proche des victimes extrafamiliales (connues et inconnues).

TABLEAU II. Répartition des délinquants sexuels selon le genre, l'âge et le lien avec la victime

		<i>N</i>	%
Genre des victimes (<i>N</i> = 112)	<i>Féminin</i>	95	84.8
	<i>Masculin</i>	10	8.9
	<i>Mixte</i>	7	6.3
Age des victimes (<i>N</i> = 115)	<i>Adulte</i>	25	21.7
	<i>Mineurs</i>	74	64.3
	<i>Mixte</i>	16	13.6
Lien avec les victimes (<i>N</i> = 115)	<i>Intrafamilial</i>	55	47.8
	<i>Extrafamilial connue</i>	29	25.2
	<i>Extrafamilial inconnue</i>	28	24.3
	<i>Mixte Connue</i>	3	2.6

Type d'infractions sexuelles

La majorité de la cohorte tend à commettre davantage d'infractions sexuelles avec contact (attentat à la pudeur, viol, etc.) (Tableau III). De plus, 14,30% d'entre eux présentent des

antécédents sexuels alors que 11,80% ont des antécédents, tous types d'infractions confondues (N = 119 ; Tableau III).

TABLEAU III. Répartition des délinquants sexuels selon le type d'infraction (N = 119)

	<i>n</i>	%
<i>Contact</i>	103	86.6
<i>Sans contact</i>	7	5.9
<i>Mixte</i>	9	7.6

Conditions de libérations et changements négatifs durant la libération conditionnelle

De manière générale, il y a environ 9 conditions de libération imposées aux justiciables de la cohorte. Les plus grands nombres de changements négatifs sont liés aux supra-catégories « Assistant de Justice » et « Logement ».

TABLEAU IV. Données descriptives du nombre de conditions, des changements négatives et des violations de conditions durant le suivi socio-judiciaire

	<i>n</i>	<i>M</i>	<i>σ</i>	<i>E</i>
<i>Nombre de conditions</i>	113	9.52	2.07	5-16
<i>Nombre de changements négatifs</i>	109	2.95	3.35	0-13
<i>Assistant de Justice*</i>	109	2.52	1.29	2-11
<i>Logement*</i>	109	2.65	1.07	1-6
<i>Accessibilité aux victimes*</i>	109	0.06	0.28	0-2
<i>Occupation*</i>	109	0.97	1.42	0-6
<i>Thérapie*</i>	109	0.57	1.05	0-6
<i>Ne plus récidiver*</i>	109	0.23	0.57	0-3
<i>Dépendance*</i>	109	0.31	1.01	0-8
<i>Violation de conditions*</i>	109	0.90	1.50	0-8

* Supra-catégories reprenant les conditions de libération orientées autour d'une situation commune

Corrélations

Nous observons une corrélation positive avec une magnitude faible entre l'âge à la libération et l'achèvement du suivi judiciaire. Ainsi qu'une corrélation positive avec une magnitude élevée entre la période de libération et l'achèvement du suivi judiciaire. Ensuite, des corrélations négatives faibles entre l'achèvement du suivi judiciaire et les changements négatifs ayant lieu dans le cadre du suivi thérapeutique (compliance, etc.), le fait de commettre de nouveaux faits qualifiés d'infraction et la fréquentation de milieux en lien avec l'addiction aux substances sont également relevées. Finalement, il existe une corrélation négative avec une magnitude modérée entre l'achèvement du suivi judiciaire et le fait de violer les conditions de libération (Tableau V).

TABLEAU V. Corrélations entre l'achèvement du suivi judiciaire et les variables dynamiques (supra-catégories)

	<i>N</i>	ρ
<i>Age à la libération</i>	118	.21**
<i>Période de follow-up</i>	109	.56*
<i>Nombre de conditions</i>	108	-.02
<i>Nombre de changements négatifs</i>	105	-.16
<i>AJ</i>	105	-.13
<i>Logement</i>	105	-.01
<i>Accessibilité aux victimes</i>	105	-.10
<i>Occupation</i>	105	.00
<i>Thérapie</i>	105	-.21*
<i>Ne plus récidiver</i>	105	-.24*
<i>Dépendance</i>	105	-.28*
<i>Violation de conditions</i>	105	-.43*

* $p \leq .01$ (bilatérale) ; ** $p \leq .05$

Régression

L'analyse par régression logistique indique que l'ensemble des modèles de prédiction sont significatifs, expliquant 59 à 62% de la variance selon la prise en compte des variables dynamiques. Cela signifie donc que la concomitance de ces facteurs permet d'émettre une prédiction relative au succès du suivi judiciaire et de la libération conditionnelle (Tableau VI).

TABLEAU VI. Régressions logistiques entre les variables dynamiques et l'achèvement du suivi judiciaire (N = 107)

<i>Modèle</i>	<i>Variables prédictives</i>	β	<i>ES</i>	<i>W</i>	<i>R</i> ²	<i>X</i> ²
1	<i>Age à la libération</i>	0.00	0.03	.04	.62	66.5*
	<i>Période de follow-up</i>	1.50	0.34	19.67*		
	<i>Thérapie</i>	-0.34	0.98	.82		
	<i>Ne plus récidiver</i>	-1.00	0.74	1.82		
	<i>Dépendance</i>	-0.28	0.50	.31		
	<i>Violation des conditions</i>	-0.60	0.32	3.55		
2	<i>Période de follow-up</i>	1.50	0.34	19.78*	.62	44.97*
	<i>Thérapie</i>	-0.34	0.38	.82		
	<i>Ne plus récidiver</i>	-1.00	0.74	1.84		
	<i>Dépendance</i>	-0.29	0.50	.34		
	<i>Violation des conditions</i>	-0.61	0.31	3.84**		
3	<i>Période de follow-up</i>	1.48	0.33	20.09*	.62	42.14*
	<i>Thérapie</i>	-0.41	0.36	1.33		
	<i>Ne plus récidiver</i>	-1.09	0.71	2.37		
	<i>Violation des conditions</i>	-0.65	0.30	4.72**		
4	<i>Période de follow-up</i>	1.44	0.32	19.74*	.61	36.06*
	<i>Ne plus récidiver</i>	-1.02	0.71	2.06		
	<i>Violation des conditions</i>	-0.80	0.27	8.49*		
5	<i>Période de follow-up</i>	1.40	0.32	19.39*	.59	21.80*
	<i>Violation des conditions</i>	-0.90	0.26	11.66*		

* $p \leq .01$ (bilatérale) ; ** $p \leq .05$

Cependant, deux modalités se révèlent indépendamment prédictives de la réussite de la libération conditionnelle : la durée de la période de libération et la violation des conditions. Il apparaît que plus la durée de la période de libération est longue, plus la probabilité de

succès de la libération conditionnelle est grande, notamment lorsqu'il n'existe pas d'autres facteurs négatifs.

De manière attendue, la violation de conditions se révèle négativement prédictive de la réussite de la libération conditionnelle. Plus les délinquants sexuels ont tendance à violer leurs conditions de sortie, plus la probabilité de mener à bien leur libération conditionnelle est compromise, également en présence d'autres facteurs négatifs et même lorsque la période de libération est longue.

Comparaisons de groupes

Délinquants sexuels - Achèvement versus Révocation

Age. Les groupes diffèrent quant à l'âge à la libération ($t = -2.8$; $p = .00$). Les délinquants sexuels en situation de révocation ($N = 34$; $M = 35.28$) sont significativement plus jeunes que ceux menant à terme leur période de libération conditionnelle ($N = 76$; $M = 41.28$; Tableau VII).

TABLEAU VII. Comparaison de l'âge à la libération entre les groupes « Achèvement » et « Révocation ».

	<i>n</i>	<i>M</i>	<i>t</i>	<i>p</i>
<i>Achèvement</i>	76	41.28	-2.5	.00
<i>Revocation</i>	34	35.28		

Follow-up, nombre de conditions et changements négatifs durant la libération conditionnelle. Il existe également une différence significative entre les groupes concernant la période de liberté conditionnelle. La durée de la liberté conditionnelle pour les délinquants sexuels révoqués est significativement plus brève comparativement à celle des délinquants sexuels ayant mené à terme le suivi. Les groupes ne diffèrent pas quant au nombre de conditions. On remarque que le groupe « Achèvement » présente moins d'évènements négatifs au cours de leur suivi judiciaire notamment concernant le suivi thérapeutique, le fait de ne plus récidiver et de consommer des substances. De plus, ils tendent moins à violer les conditions définies lors de leur mise en liberté conditionnelle (Tableau VIII).

TABLEAU VIII. Comparaison des variables dynamiques entre les groupes « Achèvement » et « Révocation ».

	<i>Achèvement</i> <i>N = 75-76</i>		<i>Revocation</i> <i>N = 29-34</i>		<i>U</i>	<i>p</i>
	<i>M</i>	<i>Mean Rank</i>	<i>M</i>	<i>Mean Rank</i>		
<i>Follow-up</i>	3.88	66.13	1.95	30.46	440.5	.00*
<i>Nombre de conditions</i>	9.51	54.03	9.66	55.61	1180.5	.80
<i>Nombre de changements négatifs</i>	2.74	49.64	3.65	61.79	847	.06
<i>AJ</i>	2.53	51.11	2.55	57.95	958.5	.17
<i>Logement</i>	2.67	53.02	2.59	52.95	1100.5	.99
<i>Accessibilité aux victimes</i>	.05	53.08	.03	52.79	1096	.90
<i>Occupation</i>	1.04	53.07	.79	52.81	1096.5	.96
<i>Thérapie</i>	.45	49.2	.93	62.95	913.5	.01*
<i>Ne plus récidiver</i>	.14	50.03	.45	60.79	876	.01*
<i>Dépendance</i>	.16	49.44	.65	62.33	831.5	.00*
<i>Violation de conditions</i>	.58	46.04	1.72	71.24	573	.00*

* $p \leq .01$ (bilatérale) ; ** $p \leq .05$

Délinquants sexuels avec Achèvement versus Non-respect versus Récidive

Age. Les groupes diffèrent quant à l'âge à la libération ($F = 4.67$; $p = .01$). La comparaison 2 à 2 révèle une différence entre les récidivistes et ceux ayant mené leur suivi à terme ($t = -2.96$, $p = .00$). Les récidivistes ($M = 33.13$) sont significativement plus jeunes que le groupe « Achèvement » ($M = 41.28$). Par contre, nous n'observons pas de différence entre les groupes « Récidive » et « Non-Respect ».

Follow-up, nombre de conditions et changements négatifs durant la libération conditionnelle. Les groupes diffèrent uniquement pour les événements négatifs lors de la thérapie, le fait de ne pas commettre d'acte, la consommation de substances et la violation des conditions. Le groupe « Achèvement » présente moins de changements négatifs en ce qui concerne ces supra-catégories (Tableau IX).

L'analyse 2 à 2 révèle des différences entre le groupe « Achèvement » et les deux autres groupes. Cependant, les deux groupes de révocation (Non-respect et Récidive) ne diffèrent pas.

TABLEAU IX. Comparaison des variables dynamiques entre les groupes « Achèvement », « Non-respect » et « Récidive ».

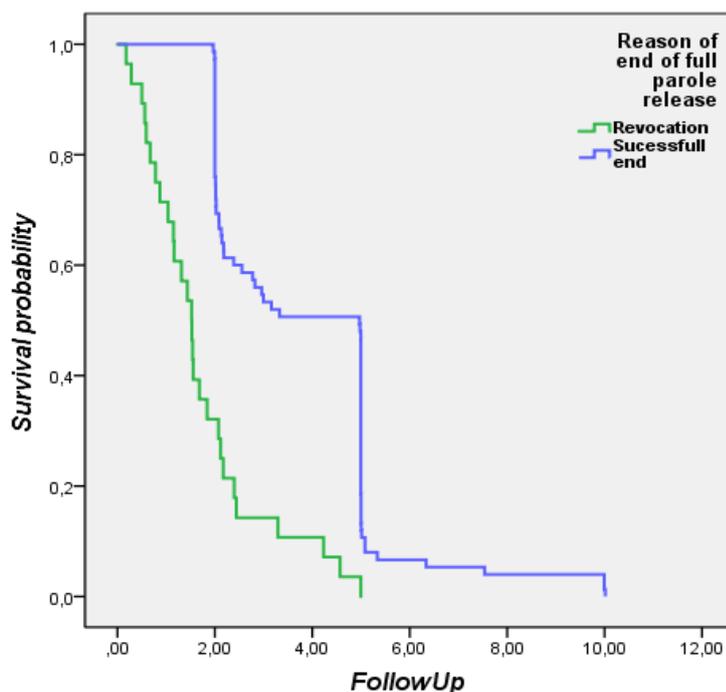
	<i>Achèvement</i> N = 75-76		<i>Non-respect</i> N = 16-17		<i>Récidive</i> N = 13-17		<i>K-W</i>	<i>p</i>
	<i>M</i>	<i>Mean Rank</i>	<i>M</i>	<i>Mean Rank</i>	<i>M</i>	<i>Mean Rank</i>		
<i>Follow-up</i>	3.88	66.13	1.81	29.21	2.09	31.71	30.19	.00*
<i>Nombre de conditions</i>	9.51	54.03	10.23	68.24	9.00	41.30	6.14	.05*
<i>Nombre de changements négatifs</i>	2.74	49.64	3.44	60.97	3.92	62.81	3.56	.17
<i>AJ</i>	2.53	51.11	2.69	59.97	2.38	55.46	2.19	.33
<i>Logement</i>	2.67	53.03	2.37	47.69	2.85	59.42	1.41	.50
<i>Accessibilité aux victimes</i>	0.05	53.08	0.06	54.25	0.00	51.00	0.76	.68
<i>Occupation</i>	1.04	53.07	0.50	45.25	1.15	62.12	2.76	.25
<i>Thérapie</i>	0.45	49.20	1.37	71.63	0.38	52.27	9.94	.00*
<i>Ne plus récidiver</i>	0.14	50.03	0.19	51.19	0.77	72.62	15.05	.00*
<i>Dépendance</i>	0.16	49.44	0.81	60.94	0.46	64.04	8.94	.01*
<i>Violation de conditions</i>	0.59	46.04	1.87	69.72	1.54	72.12	19.08	.00*

*p ≤ .01 (bilatérale) ; ** p ≤ .05

Courbes de survie

Nous avons, tout d'abord, comparé les courbes de survie entre le groupe ayant mené à terme leur suivi judiciaire et le groupe de délinquants sexuels révoqués (Figure I). Afin de préciser la différence entre les groupes, nous avons scindé le groupe révoqué en deux autres groupes (Figure II). Il s'agit du groupe ayant été révoqué pour « non-respect » des conditions et du groupe ayant commis un nouveau fait qualifié d'infraction (récidive).

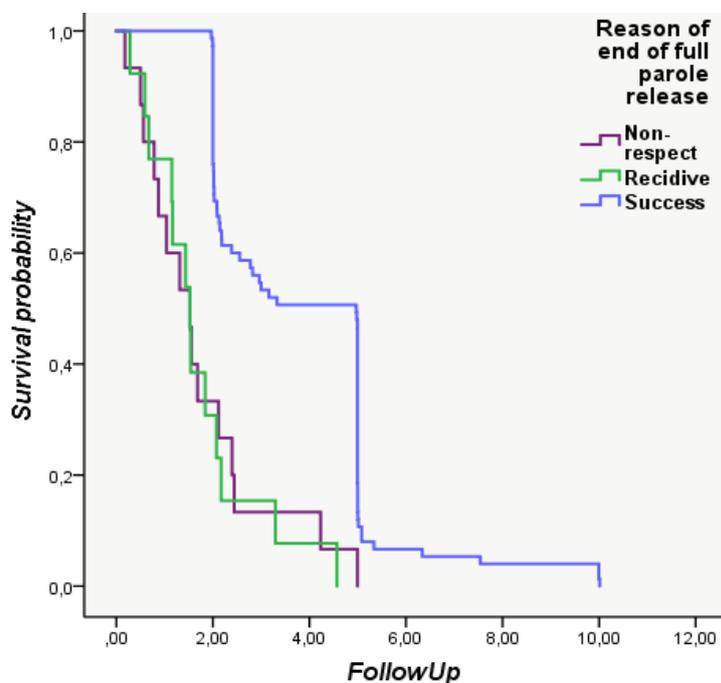
FIGURE I. Courbe de survie (Kaplan Meier) du nombre de changement négatifs durant le suivi judiciaire de délinquants sexuels en fonction du motif de fin de libération conditionnelle



La première comparaison des courbes de survie souligne une différence (Log Rank = 46.93 ; $p = .00$) (Figure I). Effectivement, les délinquants sexuels révoqués traversent plus rapidement des événements négatifs en lien avec leurs conditions de libération durant le suivi judiciaire que ceux menant à terme leur libération conditionnelle.

La seconde comparaison des courbes de survie souligne une différence (Log Rank = 46.93 ; $p = .00$) (Figure II). Effectivement, les délinquants sexuels révoqués, que ce soit pour non-respect des conditions ou pour récidive, traversent plus rapidement des événements négatifs en lien avec leurs conditions de libération durant le suivi judiciaire que ceux menant à terme leur libération conditionnelle. Les trois groupes de délinquants sexuels présentent toujours le même pattern de courbes quel que soit le nombre de changement, leur nature, le type de condition ou leur violation.

FIGURE II. Courbe de survie (Kaplan Meier) basée sur le nombre de changements négatifs durant le suivi judiciaire de délinquants sexuels en fonction du motif de fin de libération conditionnelle



DISCUSSION

La compréhension du processus de désistance au plan empirique est encore en développement. En effet, il existe des méthodologies diverses et variées afin d'appréhender ce phénomène (Laub *et al.*, 1998 ; McGloin, Sullivan, Piquero, Blokland & Nieuwbeerta, 2011). L'objectif de cette contribution est de mettre à jour la relation et l'effet des changements négatifs au sein des supra-catégories sur l'achèvement du suivi judiciaire (Assistant de justice, Accessibilité aux victimes, Logement, Occupation, Thérapie, Ne pas récidiver, Dépendance, Violation des conditions). L'ensemble des résultats convergent avec le développement théorique de la désistance.

Tout d'abord, l'âge à la libération et la période de *follow-up* sont positivement corrélées à l'achèvement du suivi judiciaire. En effet, l'âge joue un rôle dans le processus de désistance et particulièrement dans la désescalade du comportement criminel (Hanson, 2002 ; Laub et al., 2001). Ces données sont congruentes avec la désistance primaire (Maruna et al., 2005). Selon toute logique, plus la période de *follow-up* est longue, plus la personne a de chance de mener à terme son suivi. Il s'agit également d'un facteur de base de la désistance primaire.

La première hypothèse concerne la relation entre les changements négatifs au sein des supra-catégories et l'achèvement du suivi judiciaire. Comme cela avait été hypothétisé, les résultats montrent des corrélations négatives entre certaines supra-catégories et l'achèvement du suivi judiciaire. Ces supra-catégories sont liées à la prise en charge thérapeutique, au fait de ne plus commettre d'infraction, aux contextes liés aux assuétudes ainsi qu'à la violation des conditions. Ces résultats sont congruents avec la théorie concernant les facteurs protecteurs telles que la thérapie et la sobriété liés à la désistance des délinquants sexuels (De Vries Robbé et al., 2015).

La seconde hypothèse concerne l'impact des changements négatifs au sein des supra-catégories sur l'achèvement du suivi judiciaire. Les résultats confirment partiellement l'hypothèse. Effectivement, la période de *follow-up* associée à l'âge à la libération, à la compliance thérapeutique, à la non commission de nouveaux faits, à l'abstinence de substance ainsi qu'à la non violation de condition prédisent l'achèvement du suivi judiciaire. Toutefois, la période de *follow-up* associée uniquement à la non violation de condition prédisent mieux l'achèvement du suivi. Etant donné son élimination rapide au sein des modèles, l'âge ne serait pas le meilleur prédicteur de l'achèvement. Cela semble congruent avec le fait que l'âge influe principalement sur la désescalade du comportement criminel (Maruna et al., 2005).

Les troisième et quatrième hypothèses concernent la faible présence de changements négatifs au sein du groupe ayant mené à terme le suivi judiciaire en comparaison avec les groupes « Révocation » et « Récidive ». Pour le groupe « Achèvement », la faible présence de changements négatifs (Thérapie, ne plus récidiver, Dépendance et violation de conditions) montre que ce groupe est plus sujet à suivre sa prise en charge thérapeutique, à s'abstenir de commettre de nouveaux faits et de consommer des substances ainsi que d'enfreindre les conditions imposées. Il est probable que ces personnes évitent davantage les milieux négatifs (milieux toxicophiles, entourage pro-criminel, ...) et poursuivent positivement le suivi thérapeutique (McNeill et al., 2010 ; De Vries Robbé et al., 2015).

Enfin la dernière hypothèse concerne la faible rapidité de l'arrivée de changements négatifs pour le groupe « Achèvement » par rapport aux groupes « Révocation » et « Récidive ». De manière générale, le groupe « Achèvement » montre de meilleures capacités à ne pas provoquer de changements négatifs par rapport aux autres groupes. Ce résultat étant similaire pour toutes les supra-catégories, ce groupe manifeste certainement des attitudes plus optimistes et motivées dans la mise en place du processus de désistance (De Vries Robbé et al., 2015).

En résumé, l'achèvement du suivi est lié à l'âge lors de la libération. La recherche empirique a déjà suggéré que l'âge a un effet sur la récidive (Hanson, 2002 ; Laws et al., 2011). Plusieurs études ont également indiqué une désistance de la délinquance sexuelle avec l'âge. En effet, l'âge constitue un facteur important dans le processus de désistement mais principalement pour ce qu'on appelle la désistance primaire (Hanson, 2002 ; Maruna et al., 2005). Le groupe « Achèvement » présente moins de problème en termes de compliance thérapeutique, de consommation de substances, de commission de nouvelles infractions et de violation de conditions. La théorie de la désistance explique certains facteurs de protection comme la motivation pour le traitement et le contrôle de soi. Certains de ces facteurs se retrouvent dans cette contribution via le respect des conditions (De Vries Robbé et al., 2015). Enfin, la violation des conditions ne constitue pas une récidive mais peut cependant y conduire. Cela ne signifie pas que les délinquants sexuels ayant mené à bien leur supervision judiciaire dans le cadre de leur libération conditionnelle ne sont pas susceptibles de récidiver par la suite. La désistance étant un processus complexe, il importe de rappeler que la réussite de la supervision n'est qu'un indice parmi d'autres. En effet, de nombreuses variables externes peuvent également influencer la désistance.

PERSPECTIVES ET RECOMMANDATIONS

Au vu des contraintes et limites relatives à la récolte de données, il n'est pas possible de généraliser ces résultats à l'ensemble de la population des délinquants sexuels de Belgique (absence de rapport des assistants de justice, inondations des archives du TAP de Liège et différents types de classement d'archives). Plusieurs recommandations sont à considérer afin de faciliter la consultation des dossiers dans le cadre de la recherche. Dans un premier temps, il serait intéressant de consulter un plus grand nombre de dossiers afin de pouvoir généraliser les résultats. Par ailleurs, cette généralisation ne sera possible que si les dossiers sont plus facilement consultables. De plus, serait plus aisé de les consulter s'ils étaient organisés selon une même méthode (numérique, alphabétique, chronologique, ...) au sein des différents TAP. De plus, certaines informations sont issues des rapports émis par les AJ. Or, certains d'entre eux étaient manquants dans les dossiers. Concernant les analyses de données, il serait intéressant de comparer les groupes sur base d'évaluations du risque au lieu du nombre de conditions. En outre, Il pourrait être intéressant, au sein d'une cohorte plus importante, d'orienter les analyses en fonction des types de délinquants sexuels. Nous avons inclus les informations sur les expériences de victimisation dans la récolte de données. Cependant, ces informations sont peu rapportées au sein des expertises et des dossiers plus généralement. Nous ne saurions que conseiller une plus grande focalisation vis-à-vis de ces expériences. D'un point de vue empirique, il serait intéressant de dégager les liens possibles entre les expériences de victimisation et le parcours judiciaire du justiciable. Sur cette base, la compréhension clinique et l'amélioration de la prise en charge des délinquants sexuels pourraient être améliorées.

RÉFÉRENCES

- Attril, G., & Liell, G. (2007). Offenders views on risk assessment. In N. Padfield (Ed.), *Who to release? Parole, fairness and criminal justice* (pp.191-201). Cullompton, UK : Willan.
- Boer, D. P., Hart, S. D., Kropp, P. R. & Webster, C. D. (1997). *Manual for the Sexual Violence Risk-20. Professional guidelines for assessing risk of sexual violence*. Vancouver, British Columbia: Institute Against Family Violence.
- De Vries Robbé, M., Mann, R.E., Ruth, Maruna, S. & Thornton, D. (2015). An Exploration of Protective Factors Supporting Desistance From Sexual Offending. *Sexual Abuse: A Journal of Research and Treatment*, 27(1), 16-33.
- de Vogel, V., de Ruiter, C., Bouman, Y. & de Vries Robbé, M. (2012). *SAPROF. Guidelines for the assessment of protective factors for violence risk (2nd ed.)*. Utrecht: De Forensische Zorgspecialisten.
- de Vogel, V., de Ruiter, C., Bouman, Y. & de Vries Robbé, M. (2011). *SAPROF. Guide d'évaluation des facteurs de protection pour le risque de violence (French translation of the SAPROF guidelines by Jean-Pierre Guay and Tiziana Costi)*. Utrecht: Forum Educatief.
- Douglas, K. S., Hart, S. D., Webster, C. D. & Belfrage, H. (2013). *HCR-20V3: Assessing risk of violence – User guide*. Burnaby, Canada: Mental Health, Law, and Policy Institute, Simon Fraser University.
- Dufour, S. (2014). *Les facteurs de protection et leurs implications pour le traitement des délinquants sexuels*. Rapport de stage présenté à la Faculté des études supérieures en vue de l'obtention du grade de Maîtrise en criminologie, option intervention, Canada.
- Farrington, D. P., Ttofi, M. M. & Piquero, A. R. (2016). Risk, promotive, and protective factors in youth offending: Results from the Cambridge study in delinquent development. *Journal of Criminal Justice*, 45, 63-70.
- Hanson, R.K. (2002). Recidivism and age. Follow-up data from 4,673 sexual offenders. *Journal of Interpersonal Violence*, 17(10), 1046-1062.
- Harris, G. T. & Rice, M. E. (2015). Progress in violence risk assessment and communication: Hypothesis versus evidence. *Behavioral Sciences & the Law*, 33(1), 128-145.
- Laub, J. H., Nagin, D. S. & Sampson, R. J. (1998). Trajectories of change in criminal offending: Good marriages and the desistance process. *American Sociological Review*, 225-238.
- Laub, J.H. and Sampson, R.J. (2001). Understanding desistance from crime. *Crime and Justice*, 28, 1-69.
- Laub, J.H. & Sampson, R.J. (2003). *Shared beginnings, divergent lives: Delinquent boys to age 70*. Cambridge, MA: Harvard University Press.
- Laws, D.R. & Ward, T. (2011). *Desistance from sex offending: Alternatives to throwing away the keys*. New York: Guildford Press.
- LeBel, T. P., Burnett, R., Maruna, S. & Bushway, S. (2008). The chicken and egg of subjective and social factors in desistance from crime. *European Journal of Criminology*, 5(2), 131-159.
- Liem, M & Richardson, N.J (2014). The Role of Transformation Narratives in Desistance Among Released Lifers. *Criminal Justice and Behavior*, 41, 6, 692-712.
- Loeber, R. & Farrington, D. P. (Eds.). (2012). *From juvenile delinquency to adult crime: Criminal careers, justice policy and prevention*. Oxford University Press.
- Lussier, P., Corrado, R. R. & McCuish, E. (2016). A criminal career study of the continuity and discontinuity of sex offending during the adolescence-adulthood transition: A prospective longitudinal study of incarcerated youth. *Justice Quarterly*, 33(7), 1123-1153.
- McGloin, J. M., Sullivan, C. J., Piquero, A. R., Blokland, A. & Nieuwbeerta, P. (2011). Marriage and offending specialization: Expanding of turning points and the process of desistance. *European Journal of Criminology*, 8(5), 361-376.
- McNeill, F. and Weaver, B. (2010). *Changing Lives? Desistance Research and Offender Management*. SCCJR Project Report; No.03/2010.
- Maruna, S. (2001). *Making good*. Washington, DC: American Psychological Association.
- Maruna, S., Lebel, T.P., Mitchell, N. & Naples, M. (2004). Pygmalion in the Reintegration Process: Desistance from Crime through the Looking Glass. *Psychology, Crime & Law*, 10(3), 271-281.
- Maruna, S. & Toch, H. (2005). The impact of imprisonment on the desistance process. *Prisoner reentry and crime in America*, 139-178.
- Nugent, B. & Schinkel, M. (2016). The pains of desistance. *Criminology & Criminal Justice*, 16, 5, 568-584.
- Rogers, R. (2000). The uncritical acceptance of risk assessment in forensic practice. *Law and Human Behavior*, 24, 595-605.

- Serin, R. C., Chadwick, N. & Lloyd, C. D. (2016). Dynamic risk and protective factors. *Psychology, Crime & Law*, 22(1-2), 151-170.
- Stone, R. (2016). Desistance and Identity Repair: Redemption Narratives as Resistance to Stigma. *The British Journal of Criminology*, 56, 5(1), 956–975.
- Webster, C. D., Martin, M. L., Brink, J., Nicholls, T. L. & Desmarais, S. (2015). *Manual for the Short-Term Assessment of Risk and Treatability (START) (Version 1.1)*. Port Coquitlam, British Columbia, Canada: Forensic Psychiatric Services Commission and St. Joseph's Healthcare.